

ETUDE MAITRE ABDOULAYE BARRY



HUISSIER DE JUSTICE

PRES LE RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE CONAKRY

BP 2239 : Conakry Quartier Almamyah, Commune de Kaloum
République de Guinée Tél. : (+224) 628-34-33-41/657-54-46-43/664-26-65-50
E-mail : meabdbarry3@gmail.com



COPIE

PROCES VERBAL DE SAISIE CONSERVATOIRE DES CREANCES

2023-08-14

SEG. JUR

L'An Deux Mil Vingt Trois

Et le : *14 Août 11 heures 27 minutes*

A la requête de la Société Kakandé Remote Site Services SAS, ayant son siège social à la Résidence AZUR-RDC gauche, quartier Cameroun, Commune Dixinn, BP 644 Conakry, République de Guinée, agissant par l'organe de son représentant légal dûment habilité, ayant pour conseil la SCPA Jurifis Consult Guinée, sise à Sandervalia, Boulevard Téli x 4^{ème} Avenue, Commune de Kaloum, BP : 2683, Conakry ;

Agissant en vertu de l'Ordonnance N°132/CKRY/TC/CAB-P/2023, rendue sur pied de requête le 12 juin 2023 par le Président du Tribunal de Commerce de Conakry, exécutoire sur minute et avant enregistrement et dont copie entière est signifiée en tête de celles des présentes ;

J'ai, Maître Abdoulaye BARRY,
Huissier de Justice

Près le ressort de la Cour d'Appel de Conakry

Dit et déclaré à :

1- L'United Bank for Africa Guinée (UBA Guinée) SA, sise au marché Niger, commune de Kaloum, Conakry, représentée par son Directeur Général, en ses bureaux où étant et parlant à :

2- La Banque Populaire Maroc Guinéenne (BPMG SA), sise au boulevard du commerce, quartier Almamyah, commune de Kaloum, Conakry, représentée par son Directeur Général, en ces lieux où étant et parlant à :

3- La Société Général Guinée (SGG) S.A, sise à Coléah, Commune de Matam, Conakry, représentée par son Directeur Général, en ses bureaux où étant et parlant à :

Monsieur Thierno Hassane DIALLO du Service juridique de la dite société a reçu copie de l'Acte et visé sur l'original

4- L'Orabank SA, sise à l'avenue de la République, commune de Kaloum, Conakry, représentée par son Directeur Général, en ses bureaux où étant et parlant à :

